

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS257

présenté par
Mme Valentin et Mme Bonnivard

ARTICLE 28

À l'alinéa 121, substituer aux mots :

« peut être »

le mot :

« est ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de remplacer l'expression « peut être » par le terme « est » afin de garantir le meilleur état d'usage possible des dispositifs médicaux.

En effet, les aides techniques visées par ces dispositions sont utilisées par des personnes particulièrement fragiles (en situation de handicap, en avancée en âge ou souffrant de maladies chroniques). De telles aides ne doivent donc pas reposer sur une éventualité mais une certitude.